



Je suis salarié ,je veux reprendre un restaurant,mes droits?

Par **granier**, le **01/10/2009** à **07:51**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié contract CDI 35h/s,je serai interessée de reprendre un petit restaurant donc logiquement pour moi je serai dans l'obligation de quitter mon travail.J'ai fait par de ma réflexion à mon entourage alors pour certains je ne suis pas obligée de quitter mon travail,je peux demander une année sans solde et réintégrer mon poste si mon projet n'aboutit pas pour d'autres j'aurai droit à une année rémunérée en ne travaillant pas et je pourrai réintégrer mon poste si également le projet n'aboutit pas.

J'ai vraiment besoin de vos informations à ce sujet car je suis perdue!

Merci par avance

Cordialement

Par **jeetendra**, le **01/10/2009** à **18:55**

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard[/fluo]
12, rue de la République - 30032 Nîmes Cedex 1
Tel. 04 66 879 879

Bonsoir, le seul organisme à meme de vous renseignez efficacement, c'est la CCI du Gard à

Nimes, appelez les, cordialement.